

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 20 juin 2019**

112^{ème} Séance

DELIBERATION 2019-304

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'an deux mille dix-neuf, le Vendredi 20 juin, le Conseil d'Administration de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse, s'est réuni en sa 112^{ème} séance, salle de réunion de l'OEHC à 10 H 00, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.

Etaient présents :

Mmes et Mrs, Lionel MORTINI, Marcel CESARI, Julien PAOLINI, Rosa PROSPERI, Paula MOSCA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Joseph COLOMBANI, Sébastien MERCURI, Jean François SAMMARCELLI, Jean-Baptiste LECCIA, Dominique GIOVANNETTI, Marion MAS, François PIACENTINI, Jean Toussaint NICOLAI.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

M. Jean Jacques LUCCHINI à Paula MOSCA
Mme Véronique ARRIGHI à Julien PAOLINI
M. Paul PARIGI à Marcel CESARI
M. Pierre José FILIPUTTI à Rosa PROSPERI
M Antoine POLI à Catherine COGNETTI-TURCHINI
M. François Laurent PASQUALI à Sébastien MERCURI
Mme Maryline FIORENTINI à Jean Baptiste LECCIA

Etaient absents :

Mmes et Mrs Jean Guy TALAMONI, Pascal CARLOTTI, Julie GUISEPPI, Marie Thérèse MARIOTTI, Jean Martin MONDOLONI, Marie Anne PIERI, Valérie BOZZI, François Xavier CECCOLI, Stéphane PAQUET, Jean Baptiste DE PERETTI DELLA ROCCA, Paul BIANCHI, Marie SIMEONI.

Etaient également présents :

MME Marie Pierre BIANCHINI, Directrice par Intérim,

M. Vincent DELOR, DDTM Haute Corse
M. Vincent BERNARDINI, représentant le Délégué en charge de la Tutelle
Mme Marie Josephe ALFONSI, SAFER

Considérant l'alinéa 5 de l'Article 17 des statuts de l'ODARC, approuvés par la délibération N° 92/44 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juin 1992 qui prévoit que le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice et l'affectation des résultats.

Le Président de l'ODARC présente le rapport du Compte Administratif pour l'exercice 2018, tel qu'annexé au projet de délibération et demande au Conseil d'Administration :

- **D'approuver ce document budgétaire.**

L'ordonnateur s'étant retiré de la séance avant le passage au vote,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

- **D'approuver ce document budgétaire.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

BASTIA, le 20 Juin 2019

Le Président,
Lionel MORTINI

